Méthodes

ECTS
3 crédits

Volume horaire
24h

Période de l'année
Semestre 1

Présentation

DESCRIPTION

MÉTHODES
Ce cours est une introduction aux méthodes de l'enquête ethnographique. Après un rappel des spécificités de l'approche anthropologique, nous aborderons différents enjeux de l'enquête de terrain (préparation de l'enquête, place de l'enquêteur/trice sur le terrain, construction de la problématique, observation et description, conduite d'entretiens, éthique, restitution, etc.) et de la production des savoirs anthropologiques (organisation, analyse, interprétation, réflexivité, etc.). Le cours repose sur l'exposé de méthodes mais aussi sur des exercices de mise en pratique afin que vous puissiez expérimenter les outils présentés dans votre recherche personnelle et développer une perspective réflexive sur le travail d'enquête..

TERRAIN : ENQUÊTE COLLECTIVE INTENSIVE
Cet atelier permet aux étudiants de mettre en pratique la méthodologie sur le terrain. Chacun d'eux choisit un sujet à traiter et mène sa propre recherche pendant une semaine auprès de la population locale : le groupe travaille ainsi sur une même zone géographique et réside sur le terrain pendant cette période. Il est encadré par deux enseignants qui assurent le suivi des travaux des étudiants. Ils font un point avec chacun d'eux dans le cadre de réunions collectives ; tous les étudiants pouvant ainsi bénéficier des conseils méthodologiques individuels. Chaque recherche aboutit à la rédaction d'un rapport qui permet de décrire et d'analyser les matériaux ethnographiques recueillis. Cet atelier permet donc aux étudiants de se familiariser avec les réalités du terrain, d'apprendre à mener à bien une recherche par la pratique et de faciliter la conduite de leurs futurs travaux ethnographiques lorsqu'ils se retrouveront seuls sur le terrain.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Méthodes	Travaux Dirigés	24h

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministérielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 08 avril 2026